



Ouest-France  
Vendredi 14 mars 2014

## Côtes-d'Armor

# 4 millions d'euros décrochés mais pas d'embauche

La firme briochine IEL a remporté un appel d'offres de 4 millions d'euros dans le solaire. Aucune embauche n'est prévue. Le PDG met en cause la réglementation nationale qui freine l'activité.

« C'est une bouffée d'oxygène. » IEL, la société de Loïc Picot, a remporté, le 4 février, un appel d'offres national dans le solaire, à hauteur de 4 millions d'euros. Une sacrée bonne nouvelle, surtout dans le contexte actuel. « Ça représente une petite année de carnet de commandes pour notre filière solaire », se réjouit le responsable de la firme briochine des énergies renouvelables.

La société s'est vu attribuer près de 7 % de l'ensemble des projets de l'appel d'offres ; d'autres candidats ont raflé le reste. Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des toits de bâtiments agricoles ou de stockage. Mais tous en dehors de Bretagne.

Aucune embauche n'est prévue dans cette société de 42 salariés, malgré cette somme équivalente à plus du tiers de son chiffre d'affaires global. La faute au « cadre réglementaire qui freine le développement du secteur », affirme le patron. « Nous n'avons pas de visibilité », estime-t-il.

### Chercher le soleil au Sud

Explication. Le marché remporté concerne des installations de 100 à 250 kW <sup>(1)</sup>. Pour cette gamme de puissance, il faut passer par un appel d'offres national. Pour Loïc Picot, ce sont « des procédures lourdes, longues, et mal adaptées qui entraînent des tarifs de rachat de l'électricité par EDF trop élevés. C'est un système prévu pour faire baisser ces prix, mais qui fait l'inverse. » Au détriment de la compétitivité de la filière française.

Depuis la mise en place dudit système, en 2011, le secteur des panneaux photovoltaïques est tombé de 25 000 emplois en France, à moins de 5 000. Si elle n'est pas seule



La société de Loïc Picot a un an de travail devant elle.

responsable de l'hécatombe, « cette procédure d'appels d'offres n'a pas arrangé les choses », affirme Loïc Picot.

Une des conséquences, selon l'entrepreneur : « Les régions du Nord de la France, faute d'ensoleillement, souffrent le plus. » La Bretagne est particulièrement touchée. « Nous travaillons pour des appels d'offres en Bretagne Sud. Mais ce n'est plus rentable de faire des projets de cette gamme de puissance dans la région, déplore le PDG. On est obligés d'aller plus au sud. »

« Les Côtes-d'Armor bénéficient de 20 % d'ensoleillement en moins que la moitié méridionale de la France. » Difficile, dans ce cas, de

rester dans la course lorsqu'elle inclut des concurrents de tout le pays. Une solution ? « Des appels d'offres régionalisés », répond le responsable. Pour se battre à armes égales.

Il attend avec impatience l'issue du débat national sur la transition énergétique, prévue en automne : les règles tarifaires seront abordées.

Malgré les difficultés, l'appel d'offres remporté par IEL renforce sa

« position, et montre que des PME de l'Ouest peuvent être compétitives ».

Jérôme LE BOURSICOT.

(1) 100 kilowatts correspondent à environ 700 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques.

**3 160** C'est le nombre de personnes que pourront alimenter en électricité les 3 mégawatt produits par les panneaux solaires concernés par l'appel d'offres remporté par IEL, soit la consommation d'une commune comme Plancoët.